

- Faculté des lettres et sciences humaines
■ Faubourg de l'Hôpital 61-63
■ CH-2000 Neuchâtel

Informations et directives aux candidats

Candidats : 3 au Diplôme; 4 au Certificat, 2 au Bachelor pilier FLE, 1 attestation.

I - ECRITS

Les candidats sont priés de se présenter dans la salle 5 minutes avant le début de l'examen (à 07h55).

Diplôme

Interprétation de textes : L. Petris, Ph. Terrier
Grammaire : A. Kamber, M. Dubois
Travail de recherche : L. Petris, Ph. Terrier

Certificat

expression et compréhension écrites : C. Skupien et Ph. Péter
grammaire : A. Kamber, L. Petris
orthographe : M. Dubois, Ph. Péter, C. Skupien

Certificat : déroulement de l'examen écrit unique

- 8h00 orthographe : durée 30 minutes. On ramasse les feuilles ; les étudiants restent en place
- 8h30 grammaire : durée 1h30. On ramasse les feuilles. **Pause de 10 minutes.** Pendant ce temps on met les dictionnaires sur les tables
- 10h10 expression écrite : durée 2 heures
- 12h10 fin de l'examen. On ramasse les feuilles et données.

placement dans la salle : sauf consignes spéciales, les candidats déposent leurs affaires personnelles (serviettes, etc.) au vestiaire ou à l'entrée de la salle. Ils prennent ensuite place selon les indications du professeur surveillant (un seul candidat par table).

matériel autorisé : - plume, stylo, crayon, règle, gomme.
* - dictionnaire (expression écrite, Certificat)
* - dictionnaire et édition de l'œuvre (interprétation de textes, Diplôme)

*(remis par le professeur surveillant).

papier officiel : il est seul admis pour les brouillons et les copies.

brouillons et données : ils doivent être remis au professeur surveillant en même temps que les copies.

présentation des copies : les copies doivent être rédigées, écrites et présentées avec soin. Elles seront écrites à la plume ou au stylo : **pas de travaux au crayon.**

On veillera à ce que les candidats remplissent les rubriques d'en-tête :

- Nom et prénom, Diplôme/Certificat, type d'examen, sujet, etc.

Il laisse des marges d'au moins 5 cm à gauche (un tiers de page).

sorties : sauf urgence (WC), les candidats ne quittent pas la salle pendant la durée de l'examen.

Les téléphones portables sont interdits

annonce des résultats : lundi 13 septembre à 11h00, salle A1.

Présence obligatoire. Les copies corrigées pourront être consultées auprès des professeurs.

D'éventuelles modifications de l'horaire des examens oraux seront affichées au tableau.

Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.

En cas d'échec à l'examen écrit du *Certificat d'études françaises*, les étudiants ont la possibilité de passer tout ou partie des examens oraux, qui deviennent des attestations. Les étudiants concernés doivent signaler leur intention de passer de tels examens lors de la séance consacrée à l'annonce des résultats, faute de quoi ils renoncent implicitement à poursuivre la session.

II - ORAUX

- experts : voir l'horaire des examens oraux.
- modifications d'horaire : on est prié de tenir compte des corrections et modifications portées sur l'horaire affiché au tableau, après l'annonce des résultats écrits.
- temps de préparation (15 mn) : l'heure indiquée en regard du nom de chaque candidat est celle du début de la préparation et non du début de l'interrogation.
- possibilité d'assister aux examens : il faut pour cela l'accord des candidats et des professeurs concernés. Les étudiants inscrits à la présente session ne sont pas admis.
- annonce des résultats : pour le Certificat et le Diplôme : la réussite ou l'échec (sans notes) seront communiqués par le directeur après le dernier examen du candidat.

III - Règlement d'études et d'examens du Certificat d'études françaises et du diplôme pour l'enseignement du français langue étrangère (art. 17 et 18) :

« Est en situation d'échec le candidat qui:

- n'a pas satisfait aux conditions de réussite indiquées à l'art. 13 ;
- retire son inscription aux examens ou ne se présente pas à **un examen** sans raison impérieuse;
- se retire en cours de session sans raison impérieuse. »

En cas de fraude, le candidat est réputé avoir échoué à tous les examens de la session.

Un candidat qui échoue 3 fois aux mêmes examens est considéré en situation d'échec définitif.

Ce *Règlement* est à disposition dans le classeur à la Bibliothèque, sur le tableau du 1^{er} étage et sur le site internet www.unine.ch/ilcf.

Se référer également à la Réglementation de la Faculté des lettres et sciences humaines du 27 octobre 1995 concernant les cas de force majeure qui empêchent de se présenter aux examens. Ce document est affiché sur panneau officiel de l'ILCF au 2^e étage.

IV - REMISE DES TITRES

Les nouveaux certifiés et diplômés sont invités au vin d'honneur qui marquera la rentrée de l'ILCF, mardi 21 septembre à 11h30 (1^{er} étage), où ils seront félicités par le directeur et les professeurs.

Les Certificats et Diplômes seront à leur disposition au secrétariat (C5) dès qu'ils auront été signés par le doyen et la rectrice, probablement à la fin de la semaine de la rentrée.

V - INFORMATIONS GENERALES

Début du semestre d'automne : mardi 21 septembre 2010. Veuillez consulter le site www.unine.ch/ilcf.

Ce document tient lieu de convocation

Neuchâtel, le 25 août 2010

le directeur : Ph. Terrier